

PROGRAMME INTERREG IIIB ESPACE ALPIN



ETUDE PROSPECTIVE SUR L'ESPACE ALPIN

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE
DE L'ESPACE ALPIN :
VERS UNE COOPERATION TRANSNATIONALE A LONG TERME

SYNTHESE

Thomas Bausch
Thomas Dax
Umberto Janin Rivolin
François Parvex
Sergeja Praper
Martin Vanier

Novembre 2005

Ce rapport reflète l'opinion du groupe d'experts indépendants mais pas nécessairement celle des structures de gestion du programme Interreg IIIB Espace alpin.

Le groupe d'experts, missionné par l'Autorité de gestion du programme Interreg IIIB Espace alpin conformément aux recommandations des coordinateurs nationaux respectifs, est composé des personnes suivantes :

- Prof. Dr. Thomas Bausch, Alpenforschungsinstitut gGmbH, Garmisch-Partenkirchen (Allemagne), prof.bausch@alpenforschung.de ;
- M. Thomas Dax, Bundesanstalt für Bergbauernfragen, Vienne (Autriche), thomas.dax@babf.bmlfuw.gv.at ;
- Prof. Dr. Umberto Janin Rivolin, Politecnico di Torino (Italie), umberto.janin@polito.it ;
- M. François Parvex, SEREC, Sierre (Suisse), sierre@serec.ch ;
- Univ. Dipl. Ing. Sergeja Praper, Institut de planification urbaine de la République de Slovénie, Ljubljana (Slovénie), sergeja.praper@uirs.si ;
- Prof. Martin Vanier, Université Joseph Fourier, Grenoble (France), Martin.Vanier@ujfgrenoble.fr.

Sommaire

Préface	4
1 Analyses	5
1.1 Tendances économiques, sociales et territoriales	5
1.2 Politiques territoriales dans l'espace alpin.....	7
1.3 Le programme Interreg IIIB Espace alpin	9
2 Conclusions	10
2.1 Questions clés de fond.....	10
2.2 Questions clés de procédure.....	12
2.3 Acteurs clés.....	13
3 Propositions	14
3.1 Scénarios partagés pour le territoire alpin.....	14
3.1.1 Le cœur alpin et les <i>MEGAs</i>	15
3.1.2 La diversité régionale : puzzle et « coopération ».....	15
3.1.3 La médiation nord-sud	16
3.1.4 Réseaux, couloirs, éléments de maillage	17
3.1.5 Ouverture et élargissement.....	18
3.1.6 Positionnement : nous et les autres.....	18
3.1.7 Vers un scénario stratégique.....	19
3.2 Propositions pour améliorer la coopération après 2006.....	20
3.2.1 Contenu de la coopération.....	20
3.2.2 Zone de coopération.....	21
3.2.3 Conception de stratégies et processus de décision	22
3.2.4 Gestion du programme	23
3.3 Projets stratégiques potentiels.....	24
3.3.1 Définition des projets stratégiques.	24
3.3.2 Idées de projets stratégiques potentiels.....	25
3.3.3 Critères de sélection des projets.....	28

Préface

Le présent document constitue la synthèse de l'*Etude prospective sur l'espace alpin* que les structures de gestion du programme Interreg III B Espace alpin ont commandée à un groupe d'experts indépendants et transnationaux en décembre 2004 en tant qu'étude sur l'*Aménagement durable du territoire de l'espace alpin : Vers une coopération transnationale à long terme*. Cette synthèse rappelle les principaux résultats du rapport complet de l'*Etude prospective*, lequel fait l'objet d'un volume distinct.

En quelques mots, l'*Etude prospective sur l'espace alpin* se fonde sur trois analyses distinctes (chapitre 1) que le groupe d'experts a réalisées sur les tendances économiques, sociales et territoriales actuelles (§ 1.1), les politiques territoriales dans l'espace alpin (§ 1.2) et les résultats du programme Interreg III B Espace alpin (§ 1.3). Les résultats de ces analyses ont été retranscrits dans des conclusions générales (chapitre 2) qui se décomposent en questions clés de fond (§ 2.1), questions clés de procédure (§ 2.2) et acteurs clés (§ 2.3). Enfin, les analyses et les conclusions ont donné lieu à des propositions pour un éventuel programme de coopération territoriale dans l'espace alpin dans le cadre de la période de programmation 2007-2013 des fonds structurels de l'Union européenne (UE) (chapitre 3) : celles-ci s'articulent autour d'un ensemble de scénarios partagés pour le territoire alpin (§ 3.1), de propositions pour améliorer la coopération après 2006 (§ 3.2) et de premières suggestions de projets stratégiques potentiels (§ 3.3). Les propositions relatives à des projets stratégiques immédiats (à lancer avant 2006) sont jointes au rapport complet, lequel comprend également la liste des références scientifiques et des sources d'informations utilisées pour l'étude.

Le cahier des charges de l'*Etude prospective* exigeait en particulier de répondre à un ensemble de questions spécifiques. Ces dernières sont abordées dans la préface du rapport complet qui met en lumière les résultats globaux de l'étude et indique comment les thèmes mentionnés peuvent être retrouvés à l'intérieur du rapport.

En conclusion, la thèse défendue par l'*Etude prospective* est qu'une coopération transnationale à long terme ne sera en mesure de poursuivre l'aménagement durable du territoire de l'espace alpin qu'à condition d'améliorer considérablement l'expérience actuelle. Cela nécessite une plus grande prise de conscience de la complexité des questions et des défis qui se posent actuellement dans l'espace alpin et, en particulier, la capacité d'impliquer tous les acteurs concernés au plan institutionnel, social et économique dans l'élaboration de stratégies transnationales partagées. En définitive, le « fil rouge » de cette étude indique que l'aménagement durable du territoire de l'espace alpin ne peut pas être automatiquement assuré par un examen de ses principales caractéristiques tel qu'effectué par cette étude. Il nécessite d'abord et avant tout un accord plus largement partagé (c'est-à-dire bien au-delà des limites des structures de gestion du programme) sur sa signification pratique et, par conséquent, sur les buts, objectifs et stratégies d'un programme commun de coopération proactive.

1 Analyses

1.1 Tendances économiques, sociales et territoriales

L'analyse des tendances a été axée sur l'identification des *développements susceptibles d'avoir des impacts, positifs ou négatifs, forts et durables* sur l'espace alpin. Ces tendances peuvent être caractéristiques de l'ensemble de l'UE, du territoire alpin ou de certains types de territoires dans la zone de coopération. Dans la dernière catégorie, on trouve la *zone montagnarde du cœur de l'espace alpin*, les *villes de montagne* et la *région péri-alpine avec les villes métropolitaines*. Les tendances ont été classées suivant les trois catégories du paradigme du développement durable : a) *les ressources naturelles et la biodiversité*, b) *l'économie*, c) *la culture et la protection sociale*. Une quatrième dimension a été ajoutée, à savoir d) *l'aménagement du territoire* afin d'intégrer des développements de nature spécifiquement territoriale.

L'évaluation des tendances territoriales identifiées par rapport à leurs impacts territoriaux potentiels, leurs effets d'entraînement et leur durée indique *l'importance prédominante des développements liés à des facteurs naturels*. L'augmentation dynamique des risques naturels, la fragilité des habitats et de la biodiversité, la diminution de la variété des paysages ainsi que la pression croissante sur les ressources naturelles et sur le patrimoine naturel risquent fort d'être les traits les plus marquants des développements territoriaux futurs de l'espace alpin. En outre, *l'accessibilité aux infrastructures et aux connaissances ainsi que divers aspects relatifs au développement du secteur des transports* ont été soulignés parmi les tendances dans le domaine de l'économie. En ce qui concerne la culture et la société, les *problèmes démographiques comme le vieillissement de la population ainsi que les menaces et les opportunités liées à l'enseignement supérieur et à la R&D* ont été identifiés comme les plus pertinents. L'aménagement du territoire sera surtout influencé par la *concentration économique dans l'UE et les déséquilibres territoriaux connexes potentiellement croissants*.

Si on tient compte des trois types de territoires dans l'espace alpin, on s'attend à ce que quatre tendances aient des impacts considérables sur chacun d'entre eux. *Les volumes de transport augmentent*, le transport routier devenant de plus en plus important tandis que le transport ferroviaire devrait poursuivre son déclin ; *les migrations augmentent*, à la fois du fait de la recherche d'opportunités pour la population urbaine de s'installer dans des zones péri-urbaines ou rurales proches des grandes villes et de l'immigration vers les grandes villes ; *les risques naturels augmentent de manière dynamique* ainsi que la *concentration économique dans l'UE accompagnée de disparités croissantes*. En outre, les *principales zones de montagne* devraient également être affectées par les processus liés au vieillissement de la population, à la dépopulation continue, à la concurrence croissante dans le domaine de l'agriculture et du tourisme, à la baisse des aides de l'Etat et à l'augmentation de la consommation d'énergie. *Les villes de montagne* pourraient bénéficier du phénomène de croissance urbaine et du tourisme culturel mais elles seront également potentiellement affectées par leur position en termes d'accessibilité aux infrastructures et aux connaissances et par les processus d'urbanisation et de contre-urbanisation qui ont lieu dans toute l'Europe ainsi que dans le territoire alpin.

Les tendances identifiées, qui ont été considérées comme très significatives et influentes sur le long terme, peuvent servir de *base de définition des domaines potentiels de coopération* pour un éventuel document de programmation pour l'espace alpin pour la période 2007-2013 (Tableau 1).

Catégorie	Domaine principal	Sous-domaine
Ressources naturelles et biodiversité	Habitats et biodiversité	Préservation et utilisation durable des habitats et biodiversité
	Pollution de l'air et climat	Prévention et atténuation des dommages environnementaux liés aux transports
	Paysage culturel	Préservation de la variété des paysages culturels Possibilités de développement et d'utilisation durables
	Patrimoine naturel	Préservation des ressources naturelles et du patrimoine naturel en agissant sur les facteurs de pression
	Risques naturels	Prévention et atténuation des risques naturels
	Protection de la nature Ressources en eau	Zones protégées Amélioration de la qualité des ressources en eau Réserves en eau des Alpes comme atout futur
Economie	Economie de la connaissance et accessibilité	Economie de la connaissance et développement de la société dans les Alpes Accessibilité aux infrastructures et aux connaissances comme facteurs de développement
	Transports	Solutions innovantes aux problèmes de transport Moyens de réduire les coûts externes de transport
	Energie	Energie renouvelable comme opportunité pour les économies locales et régionales
	Agriculture Tourisme	Nouveaux concepts de tourisme alpin Tourisme urbain et culturel comme opportunité pour les villes alpines
Culture et protection sociale	Patrimoine culturel	Patrimoine culturel dans les Alpes en vue de la consommation culturelle croissante
	Population	Instruments d'aménagement du territoire pour freiner la dépopulation Expérience en matière de politiques d'immigration dans les Alpes
	Science, technologie et éducation	Villes alpines comme lieux de R&D Coopération entre universités alpines : nouvelles tendances comme opportunités
Aménagement du territoire	Concentration économique	Stratégies pour la région alpine centrale, les villes alpines et la ceinture péri-alpine
	Disparités territoriales	Différences régionales entre opportunités d'emploi et chômage
	Processus d'urbanisation et relations ville-campagne	

Tableau 1 – Domaines potentiels de coopération transnationale résultant de l'analyse des tendances

Toutefois, à partir de l'étude de divers ouvrages, des observations complémentaires peuvent améliorer la discussion sur le futur de *l'espace alpin comme zone de coopération transnationale* :

- D'après les résultats des analyses statistiques, la *cohérence interne de la zone de coopération de l'espace alpin est classée comme élevée*, dans la mesure où seulement deux des 32 régions NUTS II concernées ne partagent pas le profil de l'indicateur commun. Le degré le plus élevé de similarité concerne les facteurs comme le potentiel de croissance économique, le chômage et les caractéristiques démographiques. Par ailleurs, la plus grande variabilité concerne les facteurs comme l'accessibilité et la recherche et le développement.
- Les régions NUTS II de la zone de coopération de l'espace alpin partagent, selon une comparaison européenne, un *profil commun* défini par les indicateurs suivants : nombre moyen d'inondations, surface naturelle en proportion de la zone totale, personnel employé dans la R&D dans le secteur des affaires, PNB par habitant et chômage des jeunes.

1.2 Politiques territoriales dans l'espace alpin

Les politiques territoriales peuvent être définies comme la traduction institutionnelle des besoins d'action publique en matière d'aménagement du territoire reconnus par les communautés politiques. Au moins *cinq niveaux différents de politique territoriale* contribuent à définir l'avenir de l'espace alpin : *supranational, national, régional, transfrontalier et local*. A chacun de ces niveaux, les traits spécifiques de l'espace alpin (un territoire montagnard de grande valeur rigoureusement connecté aux plaines urbanisées qui l'entourent et qui constitue également une barrière/un pont entre l'Europe centrale et le bassin méditerranéen et entre l'Europe de l'Ouest et de l'Est) impliquent l'existence d'une *grande variété de politiques sectorielles et intégrées* qui influencent à la fois directement et indirectement l'aménagement du territoire.

Le fait qu'un *niveau transnational de politique territoriale distinct* ait été fixé par une initiative de l'UE conduit à prendre en compte les valeurs spécifiques des processus de gouvernance territoriale de l'UE. Dans ce contexte, il convient de considérer que non seulement la gouvernance territoriale de l'UE est multi-niveaux et multi-secteurs, mais également que les processus de gouvernance s'avèrent efficaces dans la mesure où ils sont capables de *valoriser les liens entre toutes les communautés politiques* concernées, à différents niveaux, par le même territoire.

L'analyse réalisée a fait émerger un ensemble complexe d'objectifs de politique territoriale dans l'espace alpin, qui ont été étudiés à la fois en fonction de la dimension horizontale des *secteurs politiques* et en fonction de la dimension verticale des *niveaux politiques*.

L'un des résultats qui apparaît est que, compte tenu de la grande complexité de l'espace alpin, toute tentative visant à fixer les objectifs et les stratégies d'un programme territorial transnational en les légitimant de manière scientifique risquerait d'affaiblir l'efficacité du programme lui-même (les objectifs et les stratégies seraient perçues comme étant imposées aux communautés politiques). Ce premier résultat donne une indication claire de la méthode nécessaire pour fixer les objectifs et les stratégies d'un futur programme Espace alpin : *l'implication des communautés politiques aux différents niveaux de gouvernance territoriale dans la conception des objectifs et des stratégies est une condition décisive* pour

obtenir un programme transnational efficace. Cette implication devra donc être structurée avec soin et accompagnée des capacités techniques adaptées.

Un deuxième résultat concerne les manières d'atteindre les objectifs politiques, quelle que soit la direction vers laquelle l'implication plus large des communautés politiques conduit, à savoir :

1) *promouvoir l'intégration des différentes politiques sectorielles*, dans la mesure où cela apporte une valeur ajoutée, en particulier dans des territoires complexes comme l'espace alpin ;

2) *combinaison des objectifs politiques des différents niveaux, du supranational au local*, en fonction de concepts clés transnationaux pertinents (Tableau 2), plutôt que de réduire la « transnationalité » à la négociation de visions strictement nationales.

Des indications plus spécifiques résultant de l'analyse concernent l'opportunité de :

a) *accorder une attention particulière à l'implication des gouvernements régionaux dans l'élaboration des stratégies transnationales*, les plans régionaux étant les principaux outils de gouvernance territoriale dans la plus grande partie de l'espace alpin ;

b) *envisager une stratégie de coordination commune avec les programmes transfrontaliers* afin d'augmenter les synergies des coopérations ; et

c) *prendre en compte les projets existants mis en place à différents niveaux politiques* comme une grille de référence possible pour individualiser ou élaborer des projets stratégiques transnationaux.

Ces propositions ne peuvent pas non plus être gérées de manière improvisée et elles nécessiteront le recours à des connaissances techniques spécifiques afin d'obtenir des résultats efficaces.

Niveaux de politique territoriale				Concepts clés de politique territoriale transnationale
Supranational	National	Régional	Transfrontalier	
Politiques territoriales	Aménagement du territoire, planification régionale et urbaine (1)	Aménagement du territoire et gouvernance territoriale (1)		Approche territoriale
Politiques de compétitivité	Amélioration de la compétitivité (2)	Augmentation de la compétitivité régionale (2)	Coopération et développement économiques (1)	Compétitivité
Politiques environnementales	Préservation de l'environnement et de la nature (5)	Préservation des ressources naturelles et culturelles (4)	Développement durable (2)	Développement durable
	Coopération et participation au processus de planification (3)	Cohésion sociale et réduction des disparités (3)		Cohésion sociale
Politiques d'infrastructure	Infrastructures et réseaux (4)			Infrastructures et réseaux
		Valorisation des traditions locales (5)	Renforcement de l'identité locale et de l'attractivité (3)	Identité locale
		Gestion des zones rurales (6)		Dimension rurale

Tableau 2 – Concepts clés de politique territoriale transnationale selon des objectifs politiques à différents niveaux

1.3 Le programme Interreg IIIB Espace alpin

Les 53 projets existants du programme ont tous été analysés pour comprendre la *dynamique concrète de la coopération transnationale* dans l'espace alpin et identifier les *possibilités d'amélioration* de ce processus.

Une *analyse des lacunes des projets* a été menée sur la base des données fournies par le Secrétariat technique conjoint du programme et complétée par des entretiens avec un certain nombre de chefs de projets et d'autres acteurs clés (par exemple le secrétaire de la Convention alpine). L'analyse a également tiré profit des séminaires transnationaux de Rosenheim (25-26 novembre 2004), Innsbruck (6-7 avril 2005) et Venise (16-17 juin 2005) au cours desquels plusieurs projets et résultats intermédiaires ont été présentés et diverses questions relatives à la coopération transnationale soulevées.

Pour résumer, l'analyse conduit aux conclusions suivantes :

1. La *phase de fonctionnement de la coopération transnationale* (2000-2006) semble généralement cohérente avec ce qui était attendu et indique plusieurs similarités, en termes de points forts et de points faibles, avec les autres programmes Interreg IIIB. En particulier, comme la coopération territoriale transnationale exige un engagement à long terme, il est compréhensible que la mise en œuvre de la dimension transnationale doive être davantage approfondie dans le futur. Les acteurs privés sont particulièrement difficiles à mobiliser. Par conséquent, le fait que les *liens entre les projets soient peu développés, ce qui détermine également l'impact limité du programme dans son ensemble*, n'est pas surprenant. Ces faiblesses devront néanmoins être corrigées dans le futur programme.

2. Une lacune claire par rapport aux objectifs déclarés concerne en particulier la *priorité 2 du programme* (Développement de systèmes de transports durables en tenant particulièrement compte de l'efficacité, de l'inter-modalité et d'une meilleure accessibilité), notamment la mesure 2.1 (Perspectives et analyses). Cela pourrait s'expliquer par l'approche des acteurs du programme vis-à-vis des questions clés d'accessibilité qui semble être beaucoup plus axée sur les infrastructures et les investissements lourds et pas suffisamment sur les aspects globaux de mobilité et de services de voyage (*gestion de la chaîne de mobilité*). Les Etats et leurs ministères concernés coopèrent actuellement dans le domaine des infrastructures lourdes par d'autres moyens que les programmes Interreg, comme le Comité de Zurich ou d'autres conférences intergouvernementales. Par conséquent, il semble que cette priorité pourrait être mieux traitée à l'avenir en *considérant le thème global de la mobilité, et pas uniquement celui de sa branche technique des infrastructures et des transports, comme un objectif possible d'un programme de coopération territoriale*.

3. Au-delà du contenu spécifique des projets, les principales lacunes que l'analyse révèle concernent les *procédures, les acteurs et les objectifs globaux de la coopération transnationale*. En particulier, il semble que la question récurrente des *projets stratégiques* ne devrait pas être abordée sous l'angle de leur contenu éventuel mais sous celui des *objectifs finaux de la coopération territoriale*, de l'organisation de l'action transnationale et des acteurs clés pertinents à impliquer. En effet, si d'un côté les thèmes de fond de l'aménagement du territoire de l'espace

alpin relèvent du domaine de la décision politique, la discussion technique des projets stratégiques devrait se concentrer sur l'implication des acteurs clés qui n'ont pas été suffisamment ou correctement mobilisés et sur les méthodes d'organisation de l'action transnationale et d'appropriation et de diffusion des résultats pertinents.

2 Conclusions

2.1 Questions clés de fond

Les questions clés de fond peuvent être définies comme les thèmes à examiner avec grande attention en raison de l'existence de *tendances économiques, sociales et territoriales* particulièrement sensibles dans l'espace alpin (§ 1.1) et des *demandes politiques émanant de différents niveaux pour agir en matière d'aménagement du territoire* (§ 1.2). L'espace alpin, qui constitue *un territoire bien défini au centre de l'Europe*, se caractérise en effet par des défis spécifiques en termes de développement résultant de tendances territoriales et d'objectifs politiques qui sont en permanence redéfinis du niveau de l'UE au niveau local.

Tout d'abord, l'analyse ne peut négliger le fait que le futur programme de coopération territoriale de l'espace alpin sera mis en place dans le cadre de la *nouvelle politique de cohésion* pour la période 2007-2013, laquelle est principalement orientée vers la mise en œuvre des *stratégies de Lisbonne et de Göteborg*. Ces dernières constituent en effet la pierre angulaire des nouvelles propositions financières de la Commission européenne, du troisième rapport sur la cohésion économique et sociale, des propositions de règlements relatifs aux fonds structurels et au fonds de cohésion pour la prochaine période de programmation et de la récente *Communication de la Commission sur les Orientations stratégiques communautaires*.

De ce fait, l'identification des questions clés doit refléter l'objectif de cohésion territoriale et les récentes discussions sur la manière de rendre ce concept opérationnel. Une *analyse similaire de la pertinence des thèmes de cohésion territoriale pour l'espace alpin*, tels que proposés par la DG Regio (Rapport provisoire sur la cohésion territoriale), a démontré qu'un futur programme Espace alpin peut contribuer à l'objectif global de cohésion territoriale en tant que *laboratoire à grande échelle de développement durable et de réseaux de R&D appliqués à petite échelle*. En tant qu'espace d'interface, de transit et de circulation, il offre une grande variété de possibilités de coopération transnationale dans un contexte spécifique de solidarité entre villes et zones rurales de montagne. En outre, la grande cohérence avec les priorités européennes en matière d'aménagement du territoire offre d'importantes possibilités de forte valeur ajoutée communautaire. Tout cela ne peut cependant pas occulter le fait que les besoins actuels d'aménagement durable du territoire demeurent largement hétérogènes entre les régions, les Aires métropolitaines européennes de croissance (*MEGAs, Metropolitan European Growth Areas*) et l'espace alpin central.

Par conséquent, l'examen des questions clés de fond relatives à l'espace alpin conduit à proposer un cadre révisé par rapport aux priorités et aux mesures actuelles du programme Espace alpin (Tableau 3).

Priorité	Mesures	Accent
I. L'espace alpin en tant que lieu de vie et espace économique innovant, compétitif et attractif dans le cadre d'un aménagement du territoire polycentrique	Perspectives communes d'aménagement du territoire : les questions centre-périphérie	a. Réseau MEGAs alpines – périphérie b. Réseau Villes alpines petites et moyennes (SMC) alpines-périphérie
	Compétitivité : secteurs économiques clés et leur importance pour les régions	a. Services, tels que tourisme et soins de santé b. Artisanat, agriculture, sylviculture
	Société : culture et identité	a. Résoudre la polarité entre préservation et modernisation de la culture alpine
II. Améliorer la transmissibilité et l'accessibilité de l'espace alpin	Transport alpin de passagers et cargos	a. Renforcer l'efficacité du transport par cargos b. Transport durable de passagers
	Télécommunications alpines	a. Accessibilité dans les régions périphériques b. Accessibilité aux personnes défavorisées c. Utilisation de la technologie de l'information basée sur le GPS dans les zones montagnardes
III. Gestion intelligente de la nature, des paysages et du patrimoine culturel, promotion de l'environnement et prévention des catastrophes naturelles	Coopération dans le domaine des risques naturels	a. Stratégies de changement climatique b. Coopération technique pour prévenir les risques naturels
	Bonne gestion et promotion des paysages et du patrimoine culturel	a. Promouvoir de véritables services et produits alpins b. Créer des sources de revenus supplémentaires pour l'agriculture et la sylviculture c.
IV. Promouvoir des capacités d'innovation alpines et assurer une répartition équitable des facteurs de compétitivité	Centres de R&D avec des connaissances alpines pertinentes	a. Mise en réseau des centres alpins de R&D b. Innovation dans le domaine des soins de santé, des sports, de l'artisanat
	Capacités d'innovation	a. Soutenir les PME alpines par des échanges de savoir-faire b. Partenariats public-privé dans le domaine de la R&D

Tableau 3 – Cadre révisé pour les priorités de l'espace alpin

En particulier, les *trois premières priorités peuvent être considérées comme une actualisation* des priorités actuelles du programme Espace alpin à la lumière de l'évolution du débat sur la cohésion territoriale. La *quatrième priorité reflète spécifiquement l'objectif d'« améliorer les connaissances et l'innovation pour la croissance »* comme thème central pertinent défini récemment par la Communication de la Commission européenne sur les Orientations stratégiques communautaires.

Le cadre ci-dessus est proposé en tant que contribution concrète à la définition des priorités du futur programme Espace alpin. Compte tenu de la grande complexité de

cette zone transnationale, la décision finale penchera toutefois vers un scénario stratégique partagé par tous les acteurs institutionnels et socioéconomiques concernés.

2.2 Questions clés de procédure

Conformément aux analyses réalisées (en particulier § 1.2 et § 1.3), un levier essentiel pour rendre le programme de coopération transnationale de l'espace alpin plus effectif par rapport aux objectifs fixés et plus efficace par rapport aux politiques communautaires réside dans la façon de construire des coopérations. La preuve de cette affirmation, qui a également été identifiée dans le contexte de la plupart des autres programmes Interreg IIIB, peut conduire à avancer quelques *suggestions pour améliorer la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de programme*, qui doit précéder l'identification de projets stratégiques.

Le programme Espace alpin est en effet soumis aux *étapes bien connues de la constitution d'une équipe : créer / brasser / gérer / réaliser*. Après avoir passé les étapes de *création* (c'est-à-dire la mise en place de l'Initiative Communautaire) et de *brassage* (c'est-à-dire l'étape expérimentale d'Interreg II et des programmes d'action pilote en 1997-1999), ce programme semble désormais souffrir d'un souci excessif pour les tâches de *gestion*, susceptibles d'affecter un développement totalement satisfaisant des objectifs de *réalisation*. Si c'est le cas, une révision des procédures actuelles, conformes aux principes généraux de simplification et d'efficacité, pourrait aider le programme à remplir ses objectifs de réalisation dans le futur.

En particulier, les *quatre ensembles suivants de questions clés* ont été identifiés, chacun d'entre eux correspondant à une étape donnée de la mise en œuvre du programme :

- 1) préparation du programme : règles, structures, stratégies ;
- 2) gestion du programme : efficacité ;
- 3) gestion des projets : facilitation et optimisation ;
- 4) mise en réseau du programme : « coopération entre les univers de coopération ».

Les activités suivantes sont notamment proposées comme *contributions possibles à l'amélioration de l'efficacité du programme et des projets* :

- a) une *reconnaissance systématique de la dimension transnationale* dans toutes les actions à tous les niveaux, y compris les relations éventuellement établies en dehors de l'espace alpin ;
- b) la *création d'une certaine « structure d'apprentissage »* susceptible de contribuer à l'efficacité du programme et à la poursuite des activités et des réseaux mis en place également au-delà de la durée du programme ;
- c) *l'amélioration, la simplification et la consolidation des règles et des pratiques* en matière de gestion du programme et des projets ;
- d) *l'assistance aux chefs de projets par des activités adaptées de formation et de coaching*.

2.3 Acteurs clés

Selon l'analyse des politiques territoriales (§ 1.2), la *gouvernance territoriale s'avère être une dimension présentant une importance et une difficulté particulières* pour une zone de coopération comme celle du programme Interreg IIIB Espace alpin dans laquelle une multitude d'expériences administratives et culturelles différentes, de niveaux hiérarchiques et de partenaires publics et privés sont impliqués dans un processus de coopération complexe. Non seulement des *tâches différentes* sont assignées à chacun des groupes d'acteurs, mais tous les acteurs concernés peuvent également avoir une *compréhension différente* de leurs rôles respectifs dans le processus de coopération. En outre, leurs *perceptions des principales tendances* affectant l'espace alpin (§ 1.1) et, de manière plus générale, des questions clés de fond en jeu (§ 2.1) peuvent également être radicalement différentes, en fonction de leurs rôles respectifs.

De plus, de nombreuses conclusions issues de l'analyse du programme Espace alpin (§ 1.3) peuvent avoir une influence sur la redéfinition des rôles des acteurs clés dans le futur programme. En particulier, il est suggéré de rechercher des *modes de gestion et de communication innovants* au-delà de l'approche utilisée jusqu'ici (§ 2.2), impliquant d'une manière ou d'une autre les acteurs de l'aménagement du territoire à tous les niveaux.

Dans ce contexte, la *redéfinition du cadre global des acteurs clés réels et potentiels* dans l'espace alpin et de leurs rôles spécifiques constitue un point de départ nécessaire pour la préparation d'un futur programme. En particulier, il est attendu ou suggéré que les types d'acteurs suivants assument un rôle clé dans un futur programme Espace alpin :

1. La *Commission européenne* (par l'intermédiaire des fonctionnaires de la DG Regio qui seront chargés de la supervision du programme de coopération territoriale de l'espace alpin) ne sera pas simplement considérée comme le partenaire officiel avec qui le programme est signé mais comme le principal interprète des politiques de l'UE, en particulier de l'objectif de *cohésion territoriale*.

2. Comme le prévoient les règlements relatifs aux fonds structurels, les *autorités nationales* (en particulier les unités nationales de coordination respectives) doivent remplir la mission de promouvoir et de coordonner les politiques territoriales transnationales dans le cadre des politiques de l'UE. Cette mission devrait s'entendre non seulement comme la promotion de leurs stratégies nationales respectives, mais en particulier comme *l'amélioration d'un processus concret de gouvernance territoriale à différents niveaux* dans l'espace alpin.

3. Selon les analyses réalisées, les *autorités régionales* (les cantons suisses, les Länder autrichiens et allemands, les régions françaises et italiennes et, dans une certaine mesure, également les régions statistiques slovènes) sont les *principaux acteurs clés de la gouvernance territoriale* dans l'espace alpin. Par conséquent, le fait de leur *attribuer un rôle stratégique dans l'élaboration de stratégies pour l'espace alpin* (pas simplement dans la mise en œuvre des projets) ne serait pas incohérent avec l'objectif global de la coopération territoriale transnationale et cela renforcerait plutôt l'efficacité d'un futur programme. Pour les mêmes raisons, elles

devraient jouer un rôle central dans la proposition et la mise en œuvre de projets stratégiques.

4. Les *organisations internationales* existantes concernant le territoire alpin, comme la Convention alpine ou CIPRA, devraient être considérées comme des acteurs clés également au niveau de la programmation. En particulier, on attend d'elles qu'elles renforcent les liens entre les stratégies communautaires, nationales et régionales dans l'élaboration d'un programme commun et dans la mise en œuvre de projets stratégiques.

5. Les *instances intermédiaires*, comme les organes de gestion nationaux et régionaux, n'ont jusqu'ici acquis qu'une pertinence limitée dans le programme Espace alpin mais elles devraient être considérés comme des *acteurs clés pour la mise en œuvre des projets* dans le futur. Elles pourraient en particulier *soutenir la mise en réseau entre les acteurs nationaux, régionaux et locaux* dans l'objectif de coopération transnationale.

6. Une attention particulière en tant que développeurs de projets stratégiques à un niveau infra-régional devrait être accordée à des *groupes innovants d'acteurs concernés* comme les *groupes d'action et les réseaux existants* (certains d'entre eux issus des Initiatives Communautaires, comme les groupes d'action locale Leader, d'autres provenant d'activités de participation locale, comme les Agendas 21 locaux, d'autres encore issus d'organisations de coopération transfrontalière interrégionale, comme les Eurorégions).

7. Une attention spéciale en tant que développeurs de projets stratégiques au niveau local, en particulier pour l'amélioration de la participation des villes dans le programme Espace alpin, devrait être accordée aux *réseaux existants de municipalités* mis en place dans le territoire alpin (par ex. Villes alpines ; Alliances dans les Alpes ; Réseau des zones protégées, etc.).

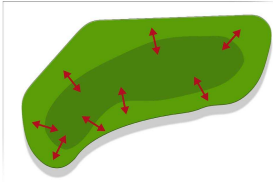
3 Propositions

3.1 Scénarios partagés pour le territoire alpin

Dans le cadre de la présente étude, des scénarios partagés possibles pour le territoire alpin sont proposés comme réponse à une question apparemment simple : étant donné les activités actuelles du programme Interreg IIIB Espace alpin d'une part (§ 1.3), et les questions clés de fond découlant des principales tendances et politiques territoriales dans l'espace alpin de l'autre (§ 2.1), quelle vision stratégique devrait-on adopter pour guider les priorités d'un futur programme ?

L'expérience montre cependant que *définir une vision stratégique en matière de coopération transnationale relève davantage de la recherche d'un consensus* à partir de points de vue multiples et souvent divergents que d'une conception a priori unique du futur qui peut être souhaité pour un territoire. C'est pourquoi la recherche d'un scénario partagé doit nécessairement passer par des compromis entre les différents points de vue existants, à partir desquels la convergence sera à construire.

3.1.1 Le cœur alpin et les MEGAs



Mots clés : métropolisation, attractivité, durabilité globale, protection, solidarité villes/montagnes, tourisme international...

Contexte et perspective : les aires métropolitaines qui entourent les Alpes vont poursuivre leur croissance et l'extension urbaine concomitante créera une pression croissante sur les espaces montagnards.

Dans le même temps, ces aires métropolitaines deviennent des centres de compétitivité qui tireront par le haut toute l'économie alpine. L'espace alpin dans son ensemble devrait être rassemblé dans cette problématique commune de l'intérêt croisé entre les aires métropolitaines comme principale force économique et les zones de montagne comme ressource à protéger, au-delà de leurs contradictions.

Enjeux stratégiques : protéger le cœur alpin montagnard, tel que délimité par la Convention alpine, tout en favorisant la compétitivité des aires métropolitaines et leurs réseaux ; traiter de l'interrelation économique entre l'espace montagnard central et les Aires métropolitaines européennes de croissance (MEGAs, *Metropolitan European Growth Areas*).

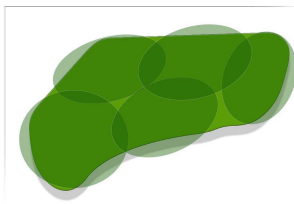
Questions clés de fond :

- perspectives communes d'aménagement du territoire traitant de la question centre-périphérie (a. réseau MEGAs alpines / territoires périphériques ; b. réseau villes alpines petites et moyennes (SMC) / territoires périphériques) ;
- coopération dans le domaine des risques naturels (a. stratégies pour faire face aux effets du changement climatique ; b. coopération technique pour prévenir les risques naturels).

Questions clés de procédure : approche de coopération ; nécessité d'organiser la coopération transnationale en lien avec d'autres formes de coopération existantes.

Acteurs clés : régions, s'occupant de la mise en valeur des régions alpines centrales ; acteurs thématiques pour la protection de la nature, les problèmes de circulation, etc.; secrétaire général de la Convention alpine et autres réseaux alpins ; autorités urbaines (villes et métropoles).

3.1.2 La diversité régionale : puzzle et « coopération »



Mots clés : « coopération » (combinaison de coopération et de compétition), systèmes territoriaux, gouvernance multi-niveaux, clusters, partenariats culturels, patrimoine régional, développement local...

Contexte et perspective : la coopération transfrontalière et transnationale a produit et va continuer de produire des sous-ensembles régionaux au sein desquels se traiteront des séries de questions propres à leur zone respective. Les liens culturels et linguistiques, la proximité géographique et historique favoriseront l'émergence de

plusieurs systèmes d'action distincts au sein de l'espace alpin, articulés les uns aux autres, mais plus efficaces à leur échelle propre. Cette diversité favorisera la coopération productive ainsi que la compétition entre sous-ensembles régionaux : l'espace alpin devrait être animé par cette double tendance de la coopération et de la compétition entre espaces transfrontaliers présentant des identités propres fortes.

Enjeux stratégiques : soutenir la formation de systèmes d'action eurorégionaux au sein de l'espace alpin, tout en organisant la régulation entre eux afin de rendre compatibles la coopération et la compétition dans l'ensemble de l'espace alpin.

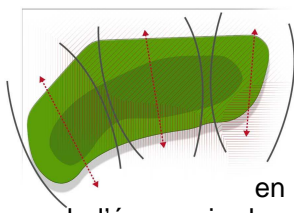
Questions clés de fond :

- compétitivité : secteurs économiques clés et leur importance pour les régions (a. services, tels que tourisme et soins de santé ; b. artisanat, agriculture, sylviculture) ;
- société, culture et identité (pour résoudre la polarité entre préservation et modernisation des cultures alpines) ;
- bonne gestion et promotion des paysages et du patrimoine culturel (a. promouvoir de véritables services et produits alpins ; b. créer des sources de revenus supplémentaires pour l'agriculture et la sylviculture) ;
- capacités d'innovation (a. soutenir les PME alpines par des échanges de savoir-faire ; b. partenariats public-privé dans le domaine de la R&D).

Questions clés de procédure : approche ascendante (« *bottom-up* ») ; projets de coopération limités à 2-3 pays.

Acteurs clés : autorités nationales (en ce qui concerne la coordination entre la politique territoriale globale et les stratégies territoriales nationales) ; autorités régionales ; intermédiaires incluant des partenaires privés (pour faire le lien entre les niveaux, développement des projets et soutien local) en particulier dans le domaine économique ; autorités locales (coopération des municipalités, coopération thématique, contributions aux programmes régionaux).

3.1.3 La médiation nord-sud



Mots clés : voies de transit, coopération gouvernementale, infrastructures, impacts, ports et aéroports, risques technologiques...

Contexte et perspective : l'espace alpin sera de plus en plus concerné par la médiation nord-sud européenne, au cœur de l'économie du continent. Le renforcement des tunnels de ferroutage et des infrastructures de transit à grande vitesse organisera cette médiation en trois grands couloirs transalpins (ouest, centre et est) répondant chacun à un axe économique européen nord-sud spécifique. L'espace alpin devrait être intégré dans cette logique.

Enjeux stratégiques : organiser et tirer bénéfice de l'économie de transit de chacune des grandes voies alpines, tout en s'assurant de la solidarité de l'ensemble afin d'empêcher les effets secondaires et les déséquilibres entre territoires alpins.

Questions clés de fond :

- transport alpin de passagers et cargos (a. renforcer l'efficacité du transport par cargos ; b. transport durable de passagers) ;
- coopération dans le domaine des risques naturels (a. stratégies pour faire face aux effets du changement climatique ; b. coopération technique pour prévenir les risques naturels).

Questions clés de procédure : approche descendante (« top-down ») ; projets de coopération limités à 2-3 pays ; nécessité d'organiser la coopération transnationale en lien avec d'autres formes de coopération existantes.

Acteurs clés : autorités nationales (en particulier en matière de politique de transport) ; autorités régionales et locales ; acteurs locaux ; partenaires privés.

3.1.4 Réseaux, couloirs, éléments de maillage



Mots clés : polycentrisme, répartition, réseaux de connaissances, gestion de la mobilité...

Contexte et perspective : l'espace alpin sera d'abord structuré par son réseau polycentrique d'aires métropolitaines, chacune située au carrefour des principaux axes nord-sud et est-ouest en Europe. Ce

réseau favorisera la capacité de l'espace alpin à s'insérer dans l'économie de la connaissance qui constituera le moteur économique de l'Europe de demain. La qualité du maillage, l'accessibilité aux services et la gestion de la mobilité dans l'espace alpin devraient définir les conditions de réussite dans l'ensemble de la zone géographique.

Enjeux stratégiques : promouvoir le polycentrisme métropolitain, tout en veillant à la répartition effective des effets d'entraînement et des bénéfices dans l'ensemble du territoire grâce aux relais des villes petites et moyennes.

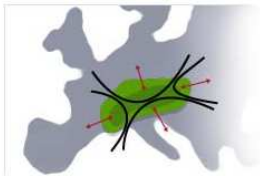
Questions clés de fond :

- perspectives communes d'aménagement du territoire traitant de la question centre-périphérie (a. réseau MEGAs alpines / territoires périphériques ; b. réseau villes alpines petites et moyennes / territoires périphériques) ;
- télécommunications alpines (a. accessibilité dans les régions périphériques ; b. accessibilité aux personnes défavorisées ; c. utilisation des technologies de l'information basées sur le GPS dans les zones de montagne) ;
- centres de R&D avec des connaissances alpines pertinentes (a. mise en réseau des centres alpins de R&D ; b. innovation dans le domaine des soins de santé, des sports, de l'artisanat) ;
- capacités d'innovation (a. soutenir les PME alpines par des échanges de savoir-faire ; b. partenariats public-privé dans le domaine de la R&D).

Questions clés de procédure : approche de coopération.

Acteurs clés : tous les acteurs possibles dans le domaine du développement des connaissances et de la formation de réseaux ; acteurs du développement métropolitain et réseaux de villes alpines comme forces structurantes de ce processus ; réseaux à des niveaux inférieurs importants pour créer des liens internes à ce cadre et pour fournir des éléments de maillage ; autorités de gestion des infrastructures de transport plus importantes.

3.1.5 Ouverture et élargissement



Mots clés : bassins fluviaux, ouverture, élargissement, « petites Europes », solidarité, expérience alpine...

Contexte et perspective : l'espace alpin sera de plus en plus ouvert dans toutes les directions du fait de la structuration de ses grands bassins fluviaux européens (Rhin, Rhône, Pô et Danube). Cette extraversion déplacera les enjeux d'aménagement du territoire du cœur des Alpes vers une plus grande coordination avec les régions péri-alpines voire plus éloignées : Europe méditerranéenne, Europe rhénane, Europe carpatique, Europe balkanique. L'espace alpin dans son ensemble devrait être structuré par le fonctionnement de ces grands bassins et la solidarité entre amont et aval qu'ils impliquent.

Enjeux stratégiques : élargir la portée de la coopération transnationale en dehors de l'espace alpin, dans l'objectif de développer le savoir-faire, la valeur ajoutée et les attentes qui lui sont propres.

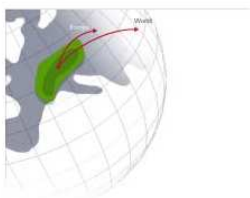
Questions clés de fond :

- centres de R&D avec des connaissances alpines pertinentes (a. mise en réseau des centres alpins de R&D ; b. innovation dans le domaine des soins de santé, des sports, de l'artisanat) ;
- capacités d'innovation (a. soutenir les PME alpines par des échanges de savoir-faire ; b. partenariats public-privé dans le domaine de la R&D) ;
- société, culture et identité (pour résoudre la polarité entre préservation et modernisation des cultures alpines).

Questions clés de procédure : approche descendante (« top-down ») ; nécessité d'impliquer des partenaires extérieurs à l'espace alpin (c'est-à-dire utilisation complète de la règle des 20 % des fonds structurels) ; possibilité de lancer des appels à propositions restreints ciblés sur des objectifs considérés comme stratégiques dans ce contexte.

Acteurs clés : autorités nationales, traitant de la coopération entre l'espace alpin et les autres pays voisins ; autorités régionales pour la phase de mise en œuvre.

3.1.6 Positionnement : nous et les autres



Mots clés : mondialisation, tourisme international, équipements alpins, compétitivité globale, image, promotion commune...

Contexte et perspective : l'espace alpin sera pris dans la compétition mondiale entre territoires qui déstabilisera en permanence sa position et ses fonctions majeures. Le tourisme alpin, la technologie alpine, les réseaux socioéconomiques et les systèmes productifs alpins seront soumis à des logiques de concurrence bien au-delà de l'Europe. Après avoir appris à distinguer sa propre identité et son rôle, dans chacun des pays membres puis au sein de l'UE, l'espace alpin devrait désormais apprendre à reconstruire et à faire connaître son identité et son rôle vis-à-vis d'horizons beaucoup plus lointains et à l'échelle mondiale.

Enjeux stratégiques : construire et promouvoir une identité globale et compétitive à même de faire face aux caractéristiques et aux défis propres à l'ensemble de cette région et d'exploiter les avantages comparatifs de l'espace alpin.

Questions clés de fond :

- perspectives communes d'aménagement du territoire traitant de la question centre-périphérie (a. réseau MEGAs alpines / territoires périphériques ; b. réseau villes alpines petites et moyennes / territoires périphériques) ;
- télécommunications alpines (a. accessibilité dans les régions périphériques ; b. accessibilité aux personnes défavorisées ; c. utilisation des technologies de l'information basées sur le GPS dans les zones de montagne) ;
- centres de R&D avec des connaissances alpines pertinentes (a. mise en réseau des centres alpins de R&D ; b. innovation dans le domaine des soins de santé, des sports, de l'artisanat).

Questions clés de procédure : approche descendante (« top-down ») ; recherche de projets fédérant l'ensemble des sept pays de l'espace alpin ; possibilité de lancer des appels à propositions restreints ciblés sur des objectifs considérés comme stratégiques dans ce contexte.

Acteurs clés : autorités régionales en ce qui concerne la performance économique, la fourniture d'équipements et l'attractivité mondiale ; Commission européenne et autres institutions de l'UE, compte tenu de la contribution de l'espace alpin à la compétitivité et à l'attractivité européennes globales, en tant qu'exemple mondial de politique de développement durable ; grands acteurs économiques.

3.1.7 Vers un scénario stratégique

Les six scénarios présentés ci-dessus ne prétendent pas (et ne pourraient pas) résumer et classer tous les futurs possibles de l'espace alpin. Ils montrent plutôt que les analyses réalisées dans le cadre de la présente étude peuvent fournir des arguments valables pour soutenir diverses orientations à chacune des stratégies d'aménagement du territoire correspondantes. En d'autres termes, le futur n'est pas univoque, non seulement parce qu'il est difficilement prévisible, mais surtout parce que *les acteurs de l'aménagement du territoire sont trop nombreux et leurs besoins et intérêts ne peuvent pas être facilement ignorés.*

Par conséquent, la seule façon sérieuse d'élaborer un scénario stratégique pour l'aménagement du territoire spatial transnational de l'espace alpin (c'est-à-dire capable de guider les intentions des acteurs) *consiste à organiser un débat*

public approprié sur les visions proposées entre les décideurs institutionnels et socioéconomiques effectivement concernés. En effet, toute tentative d'imposer un scénario souhaitable en le légitimant de manière autoritaire ou scientifique affaiblirait la capacité d'orienter cette vision, pour la simple raison que personne n'est motivé pour partager un scénario auquel il n'a pas contribué.

3.2 Propositions pour améliorer la coopération après 2006

3.2.1 Contenu de la coopération

Comme mentionné plus haut (§ 2.1), la nouvelle *politique de cohésion*, établie pour la période 2007-2013, est principalement orientée vers la mise en œuvre des stratégies de Lisbonne et de Göteborg. Dans ce cadre, d'autres concepts que ceux développés par le SDEC sont pertinents pour les futurs programmes de *coopération territoriale européenne*, censés prendre le relais de l'actuelle Initiative Communautaire Interreg III en tant que nouvel objectif 3 transversal des fonds structurels.

En ce qui concerne l'objectif de coopération territoriale, *le concept naissant de « cohésion territoriale » est d'un intérêt essentiel.* Selon le troisième rapport sur la cohésion, la cohésion territoriale peut être considérée comme la traduction du concept de développement durable dans sa dimension territoriale au moyen d'un développement polycentrique, un objectif déjà introduit par le SDEC. En tant que concept complétant les dimensions économiques et sociales de la cohésion, il est censé contribuer à la mise en œuvre des stratégies de Lisbonne et de Göteborg en particulier *grâce à la valeur ajoutée de l'intégration territoriale et de la coopération entre régions.*

Par conséquent, les tendances territoriales de grande importance pour l'espace alpin (§ 1.1) et les demandes politiques en termes d'action aux différents niveaux de gouvernance territoriale (§ 1.2), telles que traduites en questions clés de fond (§ 2.1), doivent être axées sur la cohésion territoriale dans le futur programme de coopération territoriale de l'espace alpin. Dans ce contexte, une attention particulière devrait être accordée au fait que, en particulier dans un territoire complexe comme l'espace alpin, *les spécificités et les différences entre les territoires locaux représentent un potentiel immense en termes de capacités d'innovation et de compétitivité.* Cela signifie que la coopération transnationale dans l'espace alpin sera en mesure de contribuer à l'objectif global de cohésion territoriale de l'UE en fonction de sa capacité réelle de *valoriser les possibilités de développement local grâce à des opportunités transnationales* (c'est-à-dire surmonter les limites liées aux séparations nationales).

Au contraire, les résultats du programme Interreg IIIB Espace alpin (§ 1.3) montrent que la coopération transnationale a jusqu'ici été développée à divers égards comme un cadre de négociation des différentes options nationales. *Cette attitude doit être évitée dans le futur*, dans la mesure où elle a conduit à entraver les capacités de développement local et, en conséquence, le succès du prochain programme Espace alpin et sa contribution à la cohésion territoriale de l'UE et aux objectifs de Lisbonne et de Göteborg.

La présente étude fournit un vaste ensemble de thèmes et de suggestions méthodologiques que les décideurs peuvent choisir de combiner et de diversifier dans la perspective de la préparation du prochain programme de coopération territoriale de l'espace alpin, selon un scénario de développement - nous l'espérons - concerté. En particulier, le tableau 1 (§ 1.1), le tableau 2 (§ 1.2) et le tableau 3 (§ 2.1) présentent un très grand intérêt pour fixer les priorités et les mesures de la future coopération dans l'espace alpin. D'abord et avant tout, *il convient cependant que les principaux acteurs concernés se mettent d'accord sur un scénario stratégique* conformément aux procédures proposées (§ 3.1), dans l'objectif de cohésion territoriale de l'UE.

3.2.2 Zone de coopération

En se basant sur une supposition simple et peut-être réductrice selon laquelle l'espace alpin « est un espace avec une forte cohérence géographique qui devrait être axé sur des couloirs à travers les montagnes et un environnement montagnard », *les services de la Commission européenne ont proposé de réduire la zone actuelle de coopération*, au détriment de six régions: Alsace, Provence-Alpes-Côte d'Azur (France), Freiburg, Tübingen (Allemagne), Burgenland (Autriche) et Ligurie (Italie). Trois options sont donc proposées pour ces régions : rester intégrées dans l'espace, en être retirées ou y être associées avec la garantie d'être impliquées dans certains projets en utilisant la flexibilité géographique de 20 % (selon l'article 22 de l'actuel projet de règlements relatifs au FEDER, COM (2004) 495).

Bien entendu, malgré la faiblesse apparente de sa motivation, cette proposition doit être examinée, ne serait-ce qu'en raison de l'autorité de ses auteurs. A cet égard, les analyses réalisées dans le cadre de la présente étude montrent que d'autres régions ont également tendance à se distinguer de la moyenne des régions de l'espace alpin pour une raison ou une autre. En particulier, l'analyse des tendances (§ 1.1) indique que Rhône-Alpes (France) et la Haute-Autriche (Autriche) ne partagent pas le profil de l'indicateur commun. A l'inverse, on remarque que d'autres régions situées en dehors de la zone (Stuttgart et Karlsruhe, Mittel- et Unterfranken en Allemagne, Toscane en Italie, Småland med Öarna en Suède, Highlands et Islands en Ecosse) partagent des indicateurs similaires aux régions alpines. Les services de la Commission peuvent sans aucun doute convenir que des regroupements pourraient difficilement être proposés dans ces cas. En outre, l'analyse politique (§ 1.2) attire l'attention sur le nombre élevé et l'éventail extrêmement diversifié d'« exceptions » qui se côtoient dans le territoire alpin, sur fond de cohérence géographique.

En résumé, nous estimons que l'homogénéité objective des caractéristiques géographiques ne semble pas être un argument convaincant pour conduire à une modification (ni restriction, ni élargissement) de la zone actuelle de coopération. A la place, et conformément à l'idée d'une Méthode ouverte de coordination développée dans le Livre blanc sur la Gouvernance européenne, la volonté subjective de coopération mutuelle semble être un critère plus approprié pour décider si une région devrait quitter ou rejoindre la zone de coopération.

Par conséquent, comme les formes institutionnelles sont fondamentales pour faire fonctionner efficacement la Méthode ouverte de coordination, une *lettre officielle d'engagement dans le prochain programme de coopération territoriale de l'espace alpin devrait être demandée à tous les gouvernements régionaux* (cantons, Länder et régions) actuellement impliqués, pour déclarer leur intention de poursuivre l'expérience après 2006. En outre, toutes les demandes raisonnables

visant à rejoindre l'espace émanant de gouvernements régionaux qui ne sont pas actuellement impliqués devraient faire l'objet d'un examen attentif et être éventuellement accueillies.

Toutefois, en règle générale, l'expérience globale d'Interreg tendrait à suggérer de conserver autant que possible la *zone de coopération existante*, dans la mesure où les réseaux et les relations établis entre partenaires, au niveau du programme et des projets, représentent un patrimoine extrêmement précieux à capitaliser dans le temps (§ 2.2). Cela vaut en particulier pour la zone de coopération de l'espace alpin, laquelle n'a commencé à vivre dans sa dimension complète qu'au cours du cycle des programmes Interreg III.

3.2.3 Conception de stratégies et processus de décision

La conception de stratégies et le processus de décision relèvent à la fois des pratiques politiques et des procédures techniques. Un message essentiel tiré de l'analyse politique (§ 1.2) est que la coopération territoriale transnationale s'avère être une tâche difficile, même dans le cas d'un territoire apparemment homogène comme l'espace alpin, parce que non seulement les niveaux de gouvernance territoriale sont multiples mais les priorités politiques sont différentes, interconnectées de manière variée et souvent contrastées les unes par rapport aux autres. D'autre part, les questions de procédure (§ 2.2) conduisent à considérer que l'efficacité du futur programme dépendra essentiellement de la capacité à rechercher un réel consensus sur les objectifs stratégiques et sur les choix structurants.

Par conséquent, comme l'objectif global du programme Espace alpin en termes de politique européenne de cohésion est censé être la promotion des possibilités de développement local grâce à des opportunités transnationales, la conception de stratégies devra nécessairement passer par l'effort de *combinaison des différentes demandes d'action dans divers secteurs (dimension horizontale) et à divers niveaux (dimension verticale)* en fonction d'une évaluation véritable des principales caractéristiques de la gouvernance territoriale de l'UE.

En termes pratiques, *lancer une discussion publique pour se mettre d'accord sur un scénario stratégique* pour le futur programme Espace alpin conformément aux procédures proposées ci-dessus (§ 3.1) semble être la bonne façon d'aborder une tâche aussi complexe et délicate. En particulier, cela nécessitera le recours aux techniques appropriées dans le domaine de la recherche d'un consensus politique afin d'obtenir des résultats réels.

L'analyse politique montre de manière détaillée que les demandes d'action régionales ne sont généralement pas intégrées dans les points de vue nationaux respectifs, et certainement pas dans le cas de l'espace alpin (§ 1.2). Par ailleurs, l'analyse de l'actuel programme Interreg IIIB montre la forte prédominance des autorités régionales parmi les partenaires de mise en œuvre des projets, souvent au détriment des acteurs locaux et d'un véritable processus de développement local (§ 1.3). En effet, l'activisme des autorités régionales au niveau de la mise en œuvre des projets devient souvent un facteur d'inhibition de la participation des acteurs publics et privés locaux, qui sont les acteurs clés du développement local (§ 2.3).

En fait, ce comportement peut conforter les inquiétudes bien compréhensibles des autorités régionales, qui sont plutôt les acteurs clés de la gouvernance territoriale dans cet espace, en raison du fait qu'elles ne voient pas « leurs propres » préoccupations en matière d'aménagement du territoire suffisamment reconnues par

le programme. En d'autres termes, il semble que les autorités régionales doivent porter des projets, car elles ne se sentent pas correctement impliquées dans les décisions relatives au programme. *Le système de prise de décision expérimenté au cours de la période actuelle de programmation ne s'est pas avéré suffisamment efficace au regard des résultats globaux du processus de coopération territoriale.*

Il semble donc que *l'implication des gouvernements régionaux en tant qu'acteurs clés au niveau de la programmation* de la coopération transnationale de l'espace alpin (§ 2.3) doit être renforcée. En particulier, *les représentants politiques des autorités régionales* (Présidents/Ministres des Cantons, Länder, Régions et Provinces autonomes) doivent être consciencieusement engagés envers les objectifs et les stratégies du programme.

Dans ce contexte, deux suggestions pratiques sont faites dans la perspective du prochain programme :

1. *Le rôle de la « Conférence des régions » devrait être renforcé* dans le futur, par exemple en :

- attribuant à la Conférence un rôle central dans le processus de programmation du programme Espace alpin 2007-2013, en particulier en ce qui concerne la conception des stratégies (priorités et mesures) ;
- établissant officiellement dans le prochain programme que la Conférence est composée de responsables des gouvernements régionaux et pas de simples fonctionnaires ;
- rendant l'avis de la Conférence obligatoire pour les principales mesures d'avancement du programme (plan financier, critères de sélection des projets, projets stratégiques, etc.).

2. La présence de *représentants nationaux et régionaux à l'intérieur des comités transnationaux de décision* (c'est-à-dire le Comité de suivi et le Comité de pilotage) devrait être rééquilibrée en faveur de ce dernier.

Enfin, l'analyse montre que, même s'ils mettent l'accent sur les mêmes territoires et frontières et s'ils comportent de nombreux éléments structurels en commun, les programmes Interreg IIIA Espace alpin mènent leurs stratégies indépendamment du programme Interreg IIIB Espace alpin. C'est pourquoi *une stratégie commune de coordination entre les programmes de coopération territoriale transnationale et transfrontalière* répondrait mieux à l'intérêt des communautés alpines tout en renforçant l'efficacité des deux types de programmes.

3.2.4 Gestion du programme

En ce qui concerne la gestion du futur programme, la présente étude ne peut que prendre en considération les possibilités offertes par le nouvel instrument juridique de coopération créé par la proposition de règlement COM (2004) 496 et également rappelé à l'article 18 de la proposition de règlement COM (2004) 495 relative au FEDER. En effet, le « Groupement européen de coopération transfrontalière » (GECT), doté de la personnalité juridique dans l'objectif de renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale, peut également avoir pour objectif de faciliter et

de promouvoir la coopération transnationale et interrégionale (COM (2004) 496, article 1).

A la lumière des analyses réalisées (voir en particulier § 1.3 et § 2.2), il est vivement recommandé aux Etats membres de l'espace alpin de *prendre en considération l'instauration d'un GECT comme outil stratégique pour améliorer la coopération en 2007-2013*. Bien sûr, les modalités de sa mise en place éventuelle, en particulier quant à la question de créer une entité juridique commune distincte ou d'attribuer ses missions à une autorité régionale, feront l'objet d'une évaluation attentive et d'une décision politique. Les mêmes considérations s'appliquent, que soit acceptée ou refusée la possibilité d'instaurer un GECT, en ce qui concerne la décision de conforter l'actuelle Autorité de gestion ou d'attribuer cette mission à une autorité différente (ou à une entité juridique commune). En effet, en dehors des compétences incontestables des responsables actuels, les deux options peuvent comporter certains avantages, en particulier :

a) conforter l'actuelle Autorité de gestion permettrait de capitaliser l'expérience et le savoir-faire acquis entre 2000 et 2006 ;

b) attribuer cette mission à une autorité différente (ou à une entité juridique commune) permettrait d'étendre la capacité institutionnelle à d'autres régions, éventuellement situées dans d'autres pays et d'un côté différent de la zone.

En conclusion, l'instauration d'un GECT en tant que nouvelle entité juridique commune incluant également l'actuelle Autorité de gestion pourrait constituer une solution adaptée pour répondre aux deux avantages susmentionnés.

3.3 Projets stratégiques potentiels

3.3.1 Définition des projets stratégiques

Au cours de l'élaboration des bases juridiques de la nouvelle politique de cohésion, la question des projets stratégiques a été farouchement débattue. *La Commission européenne a élaboré une définition qui n'a pas été facilement acceptée par les Etats membres*. Toutefois, ce débat s'est temporairement éteint, peut-être aussi en raison des problèmes politiques relatifs à l'adoption des perspectives financières pour 2007-2013.

Les propositions de règlements relatifs aux fonds structurels et au fonds de cohésion ne mentionnent pas les projets stratégiques mais utilisent l'expression *projets structurants* pour indiquer les opérations complexes supérieures à 25 ou à 50 millions d'euros (respectivement dans le domaine de l'environnement ou dans d'autres domaines). Les Orientations stratégiques communautaires (2005) évitent également le terme mais énoncent que la coopération transnationale devrait être axée sur des « questions d'importance stratégique ».

Sur la base de ses conclusions analytiques, la présente étude nous conduit à supposer que la *notion de projets stratégiques renvoie au contenu, ainsi qu'à la couverture territoriale, à la composition des partenariats, aux types d'objectifs, d'activités et de résultats envisagés*.

Selon cette définition, les projets stratégiques devraient normalement concerner des *thèmes complexes, de grande importance pour une partie essentielle de l'espace alpin ou des types spécifiques de zones. Une couverture territoriale vaste* devrait être recherchée en ce qui concerne les entités territoriales participantes ou représentées. En ce qui concerne la qualité du partenariat, *la présence de partenaires stratégiques par rapport aux objectifs du projet et aux résultats envisagés* devrait être exigée. En outre, l'organisation future des activités transnationales devrait conduire à ce que les *partenaires deviennent des « joueurs collectifs »*. *L'engagement des partenaires et l'orientation de la coopération à long terme* devraient être des conditions préalables à l'élaboration de partenariats et à la réalisation de processus et d'opérations complexes.

Les *objectifs des projets* devraient contribuer à atteindre des *objectifs stratégiquement importants à plusieurs niveaux*, tels que celui de l'UE, de la zone du programme, des Etats et des régions qui participent. Les *types de résultats envisagés* devraient concerner des *catégories plus pointues*, par exemple la constitution de réseaux transnationaux, l'échange des meilleures pratiques, la mise en place de stratégies, les activités pour mettre en œuvre la stratégie.

3.3.2 Idées de projets stratégiques potentiels

Deux principaux cadres de référence ont été utilisés pour élaborer des idées de projets stratégiques :

- les documents de l'UE relatifs à la nouvelle politique de cohésion pour la période 2007-2013, en particulier les propositions de règlements relatifs aux fonds structurels et au FEDER (COM (2004) 492 et 495) et les Orientations stratégiques communautaires ; et
- les idées et les propositions développées dans l'*Etude prospective*, en particulier celles qui concernent les questions clés de fond (§ 2.1), les acteurs clés (§ 2.3), les scénarios (§ 3.1) et les thèmes de coopération (§ 3.2.1).

En particulier, a) des *idées de projets au niveau du programme* sont proposées dans la perspective de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme Espace alpin en 2007-2013, notamment :

- *Espace alpin 2020*. La nécessité d'élaborer une vision stratégique pour l'espace alpin a été exprimée à plusieurs occasions. La question devrait être abordée dans le cadre d'un processus englobant tous les acteurs institutionnels et socioéconomiques concernés issus de tous les pays et régions de l'espace alpin. Le processus devrait être conçu en utilisant les connaissances actuelles dans les domaines pertinents, tels que : les techniques de mixage, les techniques de travail de groupe, la facilitation, etc. La mise en œuvre pourrait être pilotée par le Secrétariat technique conjoint (STC) avec la contribution de collaborateurs externes si nécessaire.
- *Projets préparatoires*. Afin de lancer des projets dans des domaines d'importance stratégique menant à des actions concrètes, il peut être nécessaire d'en construire les bases dans le cadre de projets préparatoires. Ces derniers auraient pour objectif d'identifier et de cibler des thèmes, d'identifier et de réunir des acteurs clés et de préparer les projets de la phase suivante en fonction des résultats des travaux préparatoires.

- *Synthèses et projets de dissémination.* Les synthèses des résultats des projets traitant de thèmes similaires ou complémentaires pourraient apporter de nouvelles connaissances précieuses et ouvrir de nouvelles perspectives. Cela pourrait ensuite conduire à identifier de nouveaux projets (stratégiques). Les projets axés sur des activités relatives à la dissémination des résultats des projets pourraient renforcer l'efficacité et la visibilité du programme et apporter des bénéfices supplémentaires à l'espace de coopération et à ses éléments constitutifs.
- *Projets d'accompagnement de la mise en œuvre du programme.* Il semble pertinent d'avoir des informations actuelles sur les questions relatives au contenu, comme celles portant sur la question de savoir si et de quelle manière les activités du projet contribuent à la mise en œuvre des priorités et des mesures, leurs effets sur les pays et régions de l'espace alpin, etc. Ces questions pourraient être examinées dans le cadre de projets conçus spécialement pour évaluer la mise en œuvre du programme en termes de résultats et d'impacts des projets.

En outre, b) des *idées de projets liés à des questions stratégiques clés* sont structurées autour de mots clés relatifs aux thèmes proposés par la Commission européenne et aux conclusions importantes de la présente étude, notamment :

- *Réseau métropolitain/urbain de l'espace alpin.* Un projet stratégique devrait de préférence faire l'objet d'un avant-projet abordant les questions suivantes : Quels éléments connectent le cercle métropolitain de l'espace alpin ? Existe-t-il un intérêt et une marge pour la coopération ? Qui sont les acteurs clés potentiels ? Quels sont les domaines et les thèmes de coopération pertinents ? Quelles sont les expériences de coopération métropolitaine en Europe pertinentes pour l'espace alpin ? Un autre aspect de la coopération urbaine et de la mise en réseau concerne les liens entre les aires métropolitaines et les villes petites et moyennes : Comment ces dernières peuvent-elles bénéficier des effets d'entraînement du développement des villes métropolitaines ? Un réseau urbain polycentrique est-il réalisable ? Comment peut-il fonctionner ?
- *Relations villes-campagnes en action.* Ce projet rechercherait les domaines et les instruments de coopération potentiellement prometteurs. Il serait basé sur des zones ou des cas pilotes dans l'espace alpin. L'objectif principal serait d'établir des partenariats permanents et des coopérations entre les zones urbaines et rurales. Les connaissances générées seraient échangées, comparées et évaluées dans le cadre du partenariat et également communiqués à un public plus large et à d'autres régions européennes.
- *Observatoire du développement régional.* Ce projet traite des différences entre les centres urbains, les régions péri-urbaines et les régions isolées dans l'espace alpin en ce qui concerne, par exemple, les niveaux d'éducation, les offres d'emploi, la création de valeur, etc. Il comporterait plusieurs axes : tracer les différences entre les centres urbains, les régions péri-urbaines et les régions isolées et leurs trajectoires de développement au moyen d'un ensemble d'indicateurs relatifs à l'aménagement du territoire ; établir une comparaison des modèles de développement à l'échelle de l'espace alpin ; identifier les projets réussis (« *success stories* ») ou les

meilleures pratiques en matière de gestion des « différentiels » ; identifier les facteurs de réussite, élaborer des recommandations et les tester dans des régions pilotes.

- *Effets territoriaux de la « fuite des cerveaux ».* L'étendue et les caractéristiques des processus de « fuite des cerveaux » dans les régions de l'espace alpin seraient tout d'abord analysées et les effets territoriaux de ces processus seraient démontrés par des documents. Les étapes suivantes incluraient des propositions de stratégies et de mesures d'atténuation et leur mise en oeuvre dans des régions pilotes, ainsi que l'évaluation et la dissémination des résultats.
- *Destination espace alpin.* L'espace alpin est-il un territoire (potentiel) adapté pour affronter avec succès la concurrence à grande échelle, comme à l'échelle de l'UE et jusqu'à l'échelle mondiale ? Dans l'affirmative, qu'est-ce qui constitue son identité et son image ? Quels services ce territoire offre-t-il ou devrait-il offrir et à qui ? Comment pourrait-on assurer sa promotion ou sa commercialisation ? Quelles structures spécifiques pourraient être établies aux différentes étapes ?
- *Tourisme durable dans l'espace alpin.* Ce projet stratégique nécessiterait d'adopter une vision intégrée de plusieurs aspects : Quelles sont les options générales de développement du tourisme dans l'espace alpin ; Quelles sont les conséquences sociales, économiques, environnementales et territoriales de chacun des scénarios à la lumière du concept de développement durable ; Quelles stratégies et mesures organisationnelles peuvent être utilisées pour suivre le(s) scénario(s) pertinent(s) ; Quelles bonnes pratiques existent déjà dans l'espace alpin ou ailleurs et peuvent être facilement utilisées ; Quelles autres options les régions ont-elles dans le contexte du déclin des visiteurs à long terme ?
- *Chaîne de mobilité dans l'espace alpin.* Il manque un aperçu global de l'état de lieux et des développements de toute la chaîne de mobilité – des grands centres urbains, gares TGV et grands aéroports jusqu'aux petites vallées alpines – dans l'espace alpin. Un projet stratégique visant initialement à tracer la chaîne de mobilité dans l'espace alpin pourrait se baser sur les résultats des projets mis en oeuvre dans le cadre de la période actuelle de programmation, ainsi que sur l'expérience d'autres zones de coopération. L'objectif final consisterait à définir une stratégie commune de gestion de la mobilité pour l'espace alpin et ses différents éléments constitutifs.
- *Transport public de passagers dans l'espace alpin.* Un projet préparatoire devrait être lancé autour des questions suivantes : Qui sont les acteurs clés dans le domaine du transport public de passagers ? Quels sont leurs avis, leurs besoins ? Existe-t-il une marge pour une politique globale concertée de l'espace alpin sur cette question ? Quelles évolutions vont influencer le plus fortement le développement du transport public de passagers et de quelle manière ? Quels modèles et pratiques réussis existent déjà ? Qui devrait agir dans ce domaine et de quelle manière ?

3.3.3 Critères de sélection des projets

Enfin, une toute première ébauche de *critères susceptibles d'être utilisés pour la sélection des projets* a été élaborée sur la base des conclusions de l'étude (§ 2.1 à § 2.3). Les critères concernent *deux séries de questions : réponse aux questions clés de fond et réponse aux questions clés relatives au processus de coopération transnationale.*

La *réponse aux questions clés de fond* (Tableau 4) peut être complétée par un ensemble plus général de critères, tels que l'amélioration de l'accessibilité aux infrastructures, aux connaissances et aux services publics ; l'amélioration de la gestion de la chaîne de mobilité ; une plus forte valeur ajoutée économique locale ; la diversification dans les domaines de l'économie/diminution des systèmes économiques mono-structurés ; une démographie équilibrée ; la diminution de la consommation d'énergie par habitant ; l'amélioration de la cohérence politique entre les niveaux locaux, régionaux, nationaux et européens.

Toutefois, chacun des critères cités devrait être défini de manière détaillée par des paramètres et des méthodes d'assemblage afin d'aboutir à une grille d'évaluation plus opérationnelle. Cette étape doit évidemment rester ouverte jusqu'à ce que la décision finale sur les objectifs à poursuivre soit prise sur la base d'un scénario stratégique concerté (§ 3.1).

Mesures	Accent	Critères de réponse
<i>I. L'espace alpin en tant que lieu de vie et espace économique innovant, compétitif et attractif dans le cadre d'un aménagement du territoire polycentrique</i>		
Perspectives communes d'aménagement du territoire : les questions centre-périphérie	a. Réseau MEGAs alpines – périphérie b. Réseau SMC alpines - périphérie	Développement de concepts intégrés d'aménagement du territoire couvrant les zones interconnectées des MEGAs/SMC, développement des échanges d'expériences entre MEGAs alpines/SMC
Compétitivité : secteurs économiques clés et leur importance pour les régions	a. Services, c'est-à-dire tourisme et soins de santé b. Artisanat, agriculture, sylviculture	Parts de marché de secteurs clés, nombre de produits innovants, PNB régional par habitant, diminution du chômage
Société : culture et identité	a. Résoudre la polarité entre préservation et modernisation de la culture alpine	Augmentation de la participation des citoyens dans les organisations culturelles, développement des concours et des événements culturels, développement des projets de modèle culturel, diminution des réglementations supprimant la nouvelle culture alpine
<i>II. Améliorer la transmissibilité et l'accessibilité de l'espace alpin</i>		
Transport alpin de passagers et cargos	a. Renforcer l'efficacité du transport par cargos b. Transport durable de passagers	Diminution du trafic de camions à travers les Alpes, amélioration de l'intermodalité dans le transport par cargo, amélioration de la répartition modale du

		transport de passagers, diminution du trafic de voitures dans les zones sensibles
Télécommunications alpines	<ul style="list-style-type: none"> a. Accessibilité dans les régions périphériques b. Accessibilité aux personnes défavorisées c. Utilisation de technologies de l'information basées sur le GPS dans les zones de montagne 	Augmentation de la part des utilisateurs d'Internet, augmentation de la couverture territoriale par les services de télécommunication, nombre de produits basés sur le GPS dans le tourisme et le transport
<i>III. Gestion intelligente de la nature, des paysages et du patrimoine culturel, promotion de l'environnement et prévention des catastrophes naturelles</i>		
Coopération dans le domaine des risques naturels	<ul style="list-style-type: none"> a. Stratégies de changement climatique b. Coopération technique pour prévenir les risques naturels 	Diminution des risques naturels, nombre de nouveaux concepts de tourisme et d'installation prenant en compte les effets du changement climatique, développement de la qualité de la prévision des risques naturels, amélioration de la vitesse des informations relatives aux risques pour le public, nombre de licences accordées pour les nouvelles technologies
Bonne gestion et promotion des paysages et du patrimoine culturel	<ul style="list-style-type: none"> a. Promouvoir de véritables services et produits alpins b. Créer des sources de revenus supplémentaires pour l'agriculture et la sylviculture 	Développement des marques régionales, revenu des agriculteurs par exploitation et par personne, développement des coopérations régionales transsectorielles
<i>IV. Promouvoir les capacités d'innovation alpines et assurer une répartition équitable des facteurs de compétitivité</i>		
Centres de R&D avec des connaissances alpines pertinentes	<ul style="list-style-type: none"> a. Mise en réseau des centres alpins de R&D b. Innovation dans le domaine des soins de santé, des sports, de l'artisanat 	Augmentation de l'investissement des tiers dans la R&D, nombre d'étudiants de troisième cycle et de doctorat choisissant une institution alpine de R&D, nombre de licences accordées par an, nombre d'activités de coopération à long terme
Capacités d'innovation	<ul style="list-style-type: none"> a. Soutenir les PME alpines par des échanges de savoir-faire b. Partenariats public-privé (PPP) dans le domaine de la R&D 	Développement des réseaux de coopération transnationale de PME, augmentation des contributions privées à la priorité et au nombre de PPP entre les PME et les institutions alpines de R&D

Tableau 4 – Critères de réponse aux questions clés de fond

L'analyse de la réponse aux questions clés relatives au processus de coopération transnationale se base sur la synthèse des questions clés de procédure (§ 2.2) ainsi que sur une évaluation de l'implication possible des acteurs clés (§ 2.3). L'approche intégrée conduit à des critères fondés sur l'importance des

objectifs de coopération transnationale, lesquels englobent six *catégories* : *connaissances, outils, réseaux, échanges, stratégie et actions*, qui conduisent à une coopération transnationale globale. Les principaux aspects concernent la *qualité du partenariat* (partenariat équilibré) ; *l'existence de fonds* pour impliquer des acteurs clés stratégiques ; la contribution du projet à la *conception de politiques communautaires de l'UE* ; la contribution à *l'apprentissage organisationnel* au sein du projet, à l'intérieur et en dehors du programme (spirale des connaissances).

En particulier, une coopération transnationale efficace pourrait bénéficier de *l'implication de types de partenaires qui se sont avérés relativement sous-représentés* dans le cadre de l'expérience actuelle : acteurs économiques, bureaux de consultants privés, entreprises, partenariats public-privé et entreprises dotées d'un mandat public. En outre, dans chaque projet, l'idée d'un *processus organisé d'amélioration continue devrait être suivie en matière de connaissances*. Ce processus se fonde sur quatre éléments principaux, qui doivent être réalisés en permanence : *consigner les nouvelles connaissances par écrit, transférer les nouvelles connaissances aux autres partenaires du projet, diffuser les nouvelles connaissances auprès de toutes les parties impliquées dans le programme, développer des connaissances supplémentaires en dehors du cadre du programme*.

Enfin, divers outils de gestion permettent une évaluation détaillée des processus ainsi que de la qualité des structures de gestion. Une future grille d'évaluation pourrait, par exemple, être basée sur les méthodes établies dans le cadre des normes ISO 9 000 ou ISO 14 000.